Image not found or type unknown

disponibilité ou mutation

Par **veroS**, le **08/11/2011** à **21:33**

Bonsoir,
Je travaille dans la fonction publique comme infirmière depuis 2001.
Je souhaiterai connaître les modalités à faire pour demander une disponibilité. Quel est l'obligation de la maison de retraite publique qui m'emploie pour me l'octroyer ? Nous allons être en sous effectif. Combien de fois ou de temps la disponibilité peut-elle être repoussée?
Je vous remercie pour les renseignements que vous pourrez me fournir.
De plus, combien de fois ou de temps peut-être repoussée une mutation ?
Cordialement
véroS

Par **P.M.**, le **08/11/2011** à **23:16**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la branche d'activité tout en vous proposant ce dossier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés